

# Examen professionnel d'accès au corps des attachés (2018)

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2018-420) concernant l'[examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration](#) relevant du ministre chargé de l'agriculture, au titre de 2018, vient de paraître. Elle est reproduite ci-dessous.

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires de l'État appartenant à un corps régi par les dispositions du décret du 18 novembre 1994 ou par celles de décret du 19 mars 2010, sous réserve qu'ils appartiennent à une administration relevant du ministre organisant cet examen professionnel.

Les intéressés doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'au moins 6 années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

En cas de réussite à l'examen, la nomination dans le corps des attachés d'administration deviendra effective au moment où l'agent déclaré admis opérera une mobilité structurelle ou géographique (voir la [note de service sur les parcours professionnels des personnels de catégorie A](#) du ministère en

charge de l'agriculture).

À noter que les lauréats devront suivre la formation « [IAE et attaché\(e\) : cadres de proximité](#) », obligatoire pour les agents promus par liste d'aptitude ou examen professionnel à partir de la promotion 2017.

Le nombre de places offertes est fixé à 4.

Ce concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

## Calendrier

- **pré-inscriptions : du 7 juin au 7 juillet 2018** sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) ;
- date limite de dépôt des confirmations d'inscription : 18 juillet 2018 ;
- date et lieu de l'épreuve écrite : 20 septembre 2018 dans 18 centres d'examen (Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Mamoudzou, Montpellier, Nouméa, Papeete, Rennes, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Claude, Saint Pierre et Miquelon, Toulouse et Uvéa) ;
- date limite de dépôt des dossiers RAEP pour les admissibles (7 exemplaires) : 5 novembre 2018 ;

– date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 17 décembre 2018 à Paris.

À noter que vous avez droit à une formation de 5 jours pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).

La note de service :

[2018-420\\_final](#)